

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-007-16051/24/BM

■ Attribution d'une subvention à l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers pour l'organisation de la Semaine Greentech - Approbation d'une convention - MGDIS n°8814

87693

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers est implantée dans le cœur de la ville d'Aix-en-Provence depuis 1843. C'est l'une des grandes écoles d'ingénieurs du territoire métropolitain. De par sa renommée, l'excellence des enseignements dispensés, la R&D menée avec les industriels du territoire et son ancrage dans le réseau national des Arts et Métiers (11 Campus et Instituts), le campus aixois des Arts et Métiers contribue au développement économique, au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

Fortement ancré dans le tissu industriel, ce campus a développé trois grandes spécialités et points forts, qui découlent notamment des relations et partenariats tissés au fil du temps avec les acteurs industriels :

- Aéronautique (Airbus, Dassault).
- Energies décarbonées (EDF, CEA, Pôle Capénergies, ITER, ORANO, Vinci énergies).
- Electronique / numérique (ST Microelectronics, Thales, Gemalto).

Le campus est également un membre actif de la TEAM Henri Fabre (Industries du Futur). Il est pleinement inséré dans l'écosystème local d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, par ses liens et partenariats avec les acteurs qui le composent (Aix Marseille Université, Ecole Centrale Méditerranée, Ecole des Mines-Gardanne ; pôles de compétitivité Safe et Capénergies).

Les actions portées par l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers répondent aux grandes orientations métropolitaines en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche (ESR) définies dans l'Agenda du développement économique approuvé le 30 juin 2022. Elles contribuent notamment au renforcement du lien entre acteurs de l'ESR et acteurs économiques, à la valorisation de la recherche et développement et à la promotion de l'innovation.

L'Ecole sollicite le soutien de la Métropole pour l'organisation de « la semaine de la Greentech par Arts et Métiers ». Dans un contexte où les frontières entre mondes physique et numérique s'estompent (4^e révolution industrielle) et où les enjeux environnementaux n'ont jamais été aussi prégnants, l'objectif de cet événement est de donner de la hauteur de vue aux étudiants sur ces enjeux, et de leur permettre de devenir les acteurs des solutions innovantes.

L'événement, ouvert à l'ensemble des établissements supérieurs de la Métropole Aix-Marseille-Provence, est organisé sous le patronage de Grandes Ecoles Région Sud (ex. Conférence Régionale des Grandes Ecoles) et en lien avec Pépité Provence. Il se déroulera à Aix-en-Provence du 16 au 18 avril 2024, en trois temps :

La finale du hackathon international « Invent for the planet » (IFTP), qui rassemble 30 universités et écoles d'ingénieurs dans le monde, organisé depuis 2018 par l'Université A&M du Texas (partenaire historique du campus aixois des Arts et Métiers). Cette finale est organisée pour la première fois en France et sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence, en 2024.

« Invent for the planet » vise à mobiliser les élèves de ces établissements pour innover et proposer des solutions à des problèmes mondiaux à fort impact. Lors de la finale, les cinq équipes internationales finalistes se retrouvent sur le Campus ENSAM d'Aix-en-Provence pour finaliser leur projet et le présenter devant un jury.

Dans le même temps, un « Sprint à impact », organisé sur une durée de 58h et animé par l'association Start-up week-end, permettra à des élèves des Arts et Métiers et des grandes écoles du territoire de travailler avec des start-ups à impact.

Dix start-ups issues de l'écosystème d'innovation, et sélectionnées via un Appel à Manifestation d'Intérêt publié sur la plateforme d'innovation métropolitaine, travailleront avec des élèves des grandes écoles du territoire (Arts et Métiers, Centrale Méditerranée, Mines St Etienne, Sciences-Po Aix, Kedge, ...) sur l'un des verrous de leur croissance. Ces équipes pluridisciplinaires pourront, pour ce faire, s'appuyer sur des experts en matière de prototypage, de marketing, de conseil juridique, d'Internet of things (IOT).

A la fin des 58h, les équipes présenteront leur projet à un pool d'investisseurs professionnels de haut niveau dans le but de lever des fonds.

Le 18 avril, une soirée de clôture sera organisée au Palais des Congrès d'Aix-en-Provence, au cours de laquelle l'équipe gagnante de la finale du hackathon « IFTP » et la meilleure équipe du « Sprint à impact » présenteront leurs projets respectifs devant le grand public. Une conférence sur l'énergie, portée par un acteur de premier plan dans ce domaine, permettra également d'éclairer les étudiants et le grand public sur les enjeux auxquels nous serons confrontés d'ici à 2030-2040.

Cet événement, qui verra l'implication des acteurs industriels au travers d'un sponsoring et d'une participation au jury, permettra aux étudiants du territoire métropolitain d'être en prise avec les changements importants en cours et à venir dans de nombreux secteurs, tels que la fabrication, la santé, les transports et l'énergie, liés à des enjeux environnementaux auxquels l'humanité est confrontée qui n'ont jamais été aussi nombreux : changement climatique, perte de la biodiversité, déforestation, pollution de l'air et de l'eau, épuisement des ressources naturelles.

Il s'inscrit ainsi parfaitement dans les grandes orientations de l'Agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui a fait des transitions un moteur de croissance durable et un creuset de l'innovation, que ce soit par :

- Le soutien aux écoles d'ingénieurs du territoire métropolitain dans le cadre d'un événement au rayonnement international.
- Le lien direct avec la filière d'excellence métropolitaine « Energie environnement » et l'innovation en la matière soutenue par la Métropole, en transversalité avec d'autres filières, dont Aéronautique/mécanique notamment.
- Le développement des liens entre grandes écoles et acteurs de l'écosystème d'innovation métropolitain, et le soutien ainsi apporté aux start-ups accompagnées par ces acteurs.

Organisateur	Manifestation	Date	Subvention demandée	Budget prévisionnel & co financeurs	Montant proposé
L'École Nationale Supérieure Arts et Métiers	Semaine Greentech par Arts et Métiers	Du 16 au 18 avril 2024	12 000 €	- Sponsors industriels : 10 000 € - Pépite Provence : 6 000 € - Grandes Ecoles Région Sud : 4 000€ - Ville d'Aix-en-Provence : 5 275€ - Autofinancement : 21 380€	12 000 € Soit 20% du budget prévisionnel

Après instruction, il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 12 000 euros à l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers pour l'organisation de la manifestation susvisée et par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, avec effet rétroactif pour cette manifestation qui a débuté avant l'approbation par le Bureau métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'inscription de l'action proposée par l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers dans les orientations de l'Agenda du développement économique de la Métropole ;
- La contribution de cette action au développement du lien entre étudiants du territoire et milieux économiques et de l'innovation.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique au profit de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers pour l'organisation de la Semaine de la Greentech pour un montant total de 12 000 euros, au titre de l'exercice 2024.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 657382.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE